

# Lac des Settons

## AVIS À LA BATELLERIE N°3

### Année 2019

Le présent avis à la batellerie a pour objet de **préciser certaines dispositions du Règlement Particulier de Police (RPP)** et de porter à la connaissance des usagers des informations générales sur le plan d'eau.

Il est pris en application :

- du code des transports
- de l'AIP du 08/08/2008 (règlement d'eau)
- de l'AP du 30/07/2014 (RPP)

Ce document est affiché aux points prévus à l'article 14 du RPP.

Il est applicable jusqu'à la parution du prochain avis à la batellerie.

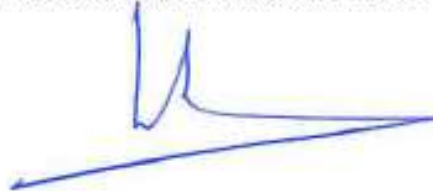
L'article 5.2 du règlement d'eau précité indique que la hauteur minimale du lac des Settons permettant les activités normales de navigation est de 15,50 m. Le gestionnaire informe les usagers que cette cote sera atteinte au 24/08/2019. Les conditions de navigation seront dès lors dégradées. Le gestionnaire demande à tous les conducteurs d'être particulièrement vigilants, notamment à l'approche des bandes de rive (rochers affleurants, bancs de sable ...), dans les zones des baies, et d'adapter leur navigation et leur vitesse en toute circonstance.

Le relevé bathymétrique complet du lac est disponible sur le site <http://www.morvansommetssetgrandslacs.com/port-de-plaisance-settons.html>, une actualisation hebdomadaire y est également publiée sur l'évolution des cotes du lac.

Fait à Montsauche-Les-Settons, le 23/08/2019

Pour le président

La Vice-Présidente Marie Geneviève LECLERCQ.



#### Diffusion :

Sous-Préfecture de Château-Chinon

Direction Départementale des Territoires / SSPR / Police de navigation

Direction Départementale des Territoires / SSPR / Subdivision Loire

Direction Départementale des Territoires / SSPR / Agence territoriale de Château-Chinon

Direction Départementale de la cohésion sociale et Protection de la Population

Communes de Montsauche-Les-Settons et Moux-en-Morvan.